

R é p u b l i q u e  
f r a n ç a i s e



## C O M M U N E D ' A M B È S

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus	23	<b>SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023 À 19H00</b>
Nombre membres élus en exercice :	23	
présents :	19	Le Conseil Municipal d'Ambès,
représentés :	03	Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
votants :	22	Collectivités Territoriales,
absents :	01	Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville
		sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.
Date de la convocation :	09 septembre 2023	<b><u>PRESENTS :</u></b>
Certifié exécutoire		Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Compte tenu de l'envoi en		Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET,
Préfecture le :		Christian LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;
		Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT,
		Catherine RODRIGUEZ, Franck DUMARTIN, , Antoine VIGNAUD,
		Marine SAAD, Enzo BORTOLATO, Sandrine VILLENAVE, Eléonore
		LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON conseillers
Et de la publication en ligne		municipaux.
le :		<b><u>ABSENTS REPRESENTES :</u></b>
		Jean-Noël ELIPE donne procuration à Nicolas MUZOTTE
Le Maire,		Marie-Pierre QUIBEL donne procuration à Antoine VIGNAUD
		Catherine LABARRERE donne procuration à Jean-Pierre MAZZON
		<b><u>ABSENT :</u></b>
		Christophe BOURDIEU
		<b><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u></b>
		Isabelle BESSE

### **DÉLIBÉRATION N° 060 09 2023 - DIRECTION GÉNÉRALE – DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Présentation par M. le Maire.

VU l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 015 04 2023 du 7 avril 2023, portant délégation au Maire pendant toute la durée de son mandat,

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la décision suivante, prise par le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée :

#### L'Agence Postale Communale

- Décision n°2023-049 : Modification des horaires d'ouverture de l'Agence Postale suite aux changements d'horaires de l'Hôtel de Ville.

#### Conventions de prêt :

- Décision n°2023-050 : Prêt de la salle G. Casanova les 15 et 16 juillet 2023.
- Décision n°2023-051 : Prêt de la salle G. Casanova le 24 septembre 2023.
- Décision n°2023-053 : Prêt de l'Espace des 2 Rives le 15 septembre 2023.
- Décision n°2023-054 : Prêt de la salle G. Casanova le 06 janvier 2024.

#### Marchés publics :

- Décision n°2023-052 : Avenant n°4 au contrat de fourniture d'énergie - IDEX - Prise en compte d'un nouveau bâtiment - ancienne Poste.

Accusé de réception en préfecture  
033-213300049-20230913-DEL-2023-09-060-DE  
Date de télétransmission : 14/09/2023  
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Régies:

- Décision n°2023-055 : Modification de la régie CCAS – Mise à jour produits encaissés

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré le 13 septembre 2023  
Pour expédition conforme.

Le Maire,  
Gilbert DODOGARAY

